



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest s'est tenue le
lundi 6 juin 2016 à 7h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller #1
Lindsay Tuer, conseillère #2
Julian Tuer, conseiller #3
Denis Vaillancourt, conseiller #4
Jacques Drolet, conseiller #5
Cédric Briggs, conseiller #6
Philippe De Courval, directeur général / secrétaire-trésorier
Ralph Bird, inspecteur à la voirie

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 3.1. RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MAI 2016
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.2. PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008
- 5.3. PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008
- 5.4. PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008
- 5.5. PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008
- 5.6. PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS
- 5.7. PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 5.8. PROJET DE RÈGLEMENT #338-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL
- 5.9. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LA DÉROGATION MINEURE #71 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 57,76M AU LIEU DE 66,6M
- 5.10. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008
- 5.11. RÉOLUTION VISANT L'ENVOI D'UNE LETTRE À LA MRC CONCERNANT L'ADOPTION DU REGES
6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 6.1. RAPPORT POUR LE MOIS DE MAI 2016
7. ADMINISTRATION
- 7.1. RÈGLEMENT #327-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1
- 7.2. RÉOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ AGRO-FORESTIER
- 7.3. RÉOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE



- 7.4. RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS DE LA FQM
- 7.5. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES
- 7.6. RÉSOLUTION VISANT À DÉLÉGUER LE POUVOIR D'APPROUVER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES
- 7.7. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉPENSE POUR LES ARCHIVES
- 7.8. RÉSOLUTION POUR ENGAGER LE NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL
8. CHEMINS
- 8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE
- 8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS DE RECYCLAGES
9. INCENDIE
- 9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MAI
10. VARIA
- 10.1. NUISANCE DES MOTOCROSS
11. COMPTES À PAYER
12. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

19H30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#060-0616

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION RÉGULIÈRE TENUE LE 7 MAI 2016

#061-0616

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2016 soit adopté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

+/- 13 personnes

5. URBANISME

5.1. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- Demande de dérogation mineure pour le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m et laissant un lot résiduel ayant un frontage de 30,22m.

Le comité recommande d'autoriser la dérogation mineure.

- Demande de dérogation mineure - agrandissement d'une résidence dérogatoire et protégée par droit acquis - Superficie d'agrandissement: 70.2m² au lieu du maximum autorisé de 36.63m².



Le comité demande plus d'information et de documents pour procéder à l'analyse du dossier.

- Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural

L'inspecteur municipal présente un projet de règlement qui sera analysé dans une rencontre postérieure

LE RAPPORT EST DÉPOSÉ.

5.2. PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #271-2008

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#062-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #271-1-2016 soit adopté.

5.3. PROJET DE RÈGLEMENT #264-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #264-2008

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#063-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
APPUYE PAR LE CONSEILLIER JACQUES DROLET
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #264-1-2016 soit adopté.

5.4. PROJET DE RÈGLEMENT #265-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #265-2008

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer



à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#064-0616

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

Que le projet de règlement #265-1-2016 soit adopté.

5.5. PROJET DE RÈGLEMENT #267-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#065-0616

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #267-1-2016 soit adopté

5.6. PROJET DE RÈGLEMENT #330-1-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #330-2010 SUR LES NORMES DE CONSTRUCTION DES CHEMINS

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#066-0616

EN CONSEQUENCE
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYE PAR LA CONSEILLÈRE LINDSAY TUER
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #330-1-2016 soit adopté

5.7. PROJET DE RÈGLEMENT #323-2016 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #323 SUR LA CONSERVATION DU SOL ET LA



GESTION DES EAUX DE SURFACE

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#067-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYE PARET RESOLU LE CONSEILLER JULIAN TUER
A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #323-1-2016 soit adopté.

5.8. PROJET DE RÈGLEMENT #338-2016 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL

CONSIDÉRANT Que la MRC Brome-Missisquoi a adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement le 26 novembre 2015 ;

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Bolton-Ouest doit se conformer à cette modification en adoptant un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT Que le règlement de concordance doit être adopté dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT Qu'un avis de motion a été adopté le 7 mars 2016 ;

#068-0616

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYE PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RESOLU A L'UNANIMITE :

QUE le projet de règlement #338-2016 soit adopté.

5.9. RÉOLUTION VISANT À ADOPTER LA DÉROGATION MINEURE #71 CONCERNANT LE LOTISSEMENT D'UN LOT AYANT UN FRONTAGE DE 57,76M AU LIEU DE 66,6M

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire du lot #5 193 191

ATTENDU QUE La demande de dérogation mineure concerne le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés, qu'elle respecte le plan d'urbanisme et que le fait de respecter la réglementation actuelle cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande ;

#069-0616

EN CONSÉQUENCE



IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure concerne le lotissement d'un lot ayant un frontage de 57,76m au lieu de 66,6m, tel que stipulé à l'article 4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008, à partir du lot qui porte actuellement le numéro 5 193 191.

5.10. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #267-2008

A.M. AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par la conseillère Lindsay Tuer concernant le règlement #267-2-2016 modifiant le règlement #267-2008 sur les permis et certificats.

5.11. RÉOLUTION VISANT L'ENVOI D'UNE LETTRE À LA MRC CONCERNANT L'ADOPTION DU REGES

#070-0616 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
& RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité adresse une lettre à la MRC pour lui souligner son insatisfaction en regards du processus consultatif, des délais impartis pour l'analyse des documents et du niveau de consultation lors de l'adoption d'un règlement de concordance sur REGES (règlement sur l'écoulement de la gestion des eaux de surface).

6. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1. RAPPORT POUR LE MOIS D'AVRIL 2016

Permis émis

- 19 permis ou certificats d'autorisations ont été émis en mai 2016 pour une valeur de 1 249 630 \$.

Inspections/ infractions

- Aucune inspection de permis n'a été effectuée en mai
- Aucune infraction constatée.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

7. ADMINISTRATION

7.1. RÈGLEMENT #327-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #327-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DU CENTRE D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, au printemps 2008, le projet de loi #82 et au printemps 2009, le projet de loi #45 incluant les dispositions législatives requises ;

ATTENDU QU'une nouvelle section a ainsi introduite dans la Loi sur la fiscalité municipale et les articles édictent la nouvelle obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 un règlement par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service ;



ATTENDU QUE l'article 244.69 de la loi sur la fiscalité municipale stipule qu'un avis de motion n'est pas requis avant d'adopter le règlement ;

#071-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RÉSOLU

QUE le règlement #327-2016 soit adopté.

7.2. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ AGRO-FORESTIER

#072-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité agro-forestier soient nommés pour deux ans comme suit :

Maire	Donald Badger
Conseiller	Jacques Drolet
Citoyen	Gaétan Champagne
Citoyen	Paul Hébert
Citoyen	Margarita Lafontaine
Citoyen	Justin Manasc

7.3. RÉSOLUTION VISANT À NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ INTERNET HAUTE-VITESSE

#073-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les membres du Comité internet haute-vitesse soient nommés pour deux ans comme suit :

Conseiller	Cedric Briggs
Citoyen	Michel Beaupré
Citoyen	Sylvain Desjardins
Citoyen	Richard Dubois
Citoyen	Colin Ryan

7.4 RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS DE LA FQM

ATTENDU QUE le Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra du 29 au 1 octobre 2016;

ATTENDU QUE plusieurs formations et ateliers pertinents pour les élus



se donnent lors du congrès ;

ATTENDU QUE le congrès se tiendra à Québec ;

#074-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLIÈRE LINDSAY TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QU'une dépense n'excédant pas 1188,00\$ + taxes pour l'inscription et les chambres d'hôtel pour le Congrès de la FQM soient autorisée, ainsi qu'une dépense pour le remboursement du kilométrage et des repas.

7.5. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

#075-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le Conseil municipal approuve la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2016-03-17 et d'autoriser le secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

7.6. RÉSOLUTION VISANT À DÉLÉGUER LE POUVOIR D'APPROUVER LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Bolton-Ouest est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la municipalité de Bolton-Ouest désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour



l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

Attendu que le règlement de délégation de pouvoirs ou de signature de la municipalité de Bolton-Ouest ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

#076-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE le Conseil municipale autorise le directeur général, Philippe De Courval, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

7.7. RÉSOLUTION VISANT À APPROUVER UNE DÉPENSE POUR LES ARCHIVES

#077-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QU'une dépense de 1 131,52\$ taxes incluses pour les services de Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c soit autorisée.

7.8. RÉSOLUTION POUR ENGAGER LE NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

#078-0616

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT CHARTIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de Michael Ferland en tant qu'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme selon les conditions suivantes :

1. Une période de probation de 6 mois.
2. Un salaire de 25\$/h 32 heures par semaine basé sur 4 jours.
3. Une compensation de kilométrage de \$0.45 par kilomètre.
4. Le temps supplémentaire égale une absence du travail.
5. Date de l'emploi, le 27 juin 2016.

8. CHEMINS

8.1. RAPPORT DES TRAVAUX DE LA VOIRIE

- 1 065 tonnes de concassé MG-20a ont été mis sur le chemin Paramount, puis ensuite environ 9 500 litres de chlorure de calcium y ont été appliqués.
- Aussi, nous avons étendu : 241 tonnes de gravier sur le chemin Glen, 30 tonnes sur le chemin de la Tour ; 207 tonnes sur le chemin Spicer; 125 tonnes sur le chemin Mountain; 485 tonnes sur le chemin Bailey; 90 tonnes sur le chemin Brill; 414 tonnes sur le chemin Argyll ; 216 tonnes sur le chemin Mizener; 65 tonnes sur le chemin Stukely; et nous avons plusieurs autres chemins à terminer.
- Les chemins Tuer, Island, De la Tour, Fuller, Paige, des parties du



chemin Mason, Brown et Glen ont été traités avec de l'abat-poussière de chlorure de calcium.

- Les trous dans l'asphalte sur les viaducs à travers l'autoroute ont été remplis.
- Une enseigne-radar a été installée sur Bailey près du Town-Hall pour enregistrer les vitesses et le nombre de véhicules par heure à cet endroit. Elle sera placée sur différents chemins pour enregistrer des données utiles pour la municipalité et la SQ.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

8.2. RÉSOLUTION OCTROYANT UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BACS DE RECYCLAGES

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'achat de bacs de recyclage ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé par un appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la soumission suivante :

Entreprise	Prix
Giroux et Giroux (2005) inc.	57 119,00\$

#079-0616

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest signe un contrat avec Giroux et Giroux (2005) inc. au montant de 57,119.00\$ taxes incluses pour l'achat de bacs de recyclages tels que mentionnés dans l'appel d'offres intitulé « Bacs de recyclage Bolton-Ouest. 2016 ».

8. INCENDIE

9.1. RAPPORT D'INCENDIE DU MOIS DE MAI

8 mai 2016

Feu de matériaux de construction
178,00\$

19 mai 2016

Feu de broussaille
2 107,00 \$

LE RAPPORT DU SERVICE INCENDIE EST DÉPOSÉ.

10. VARIA

10.1. NUISANCE DES MOTOCROSS

Il y a eu un problème de nuisance due à la présence de motocross. Un suivi va être effectué.

11. COMPTES À PAYER



Solde à la banque au 31 mars 2016	365 665,77	\$
Déboursés d'avril 2016	143 725,59	\$
Dépôts d'avril 2016	145 806,80	\$
Solde à la banque au 30 avril 2016	367 746,98	\$
CPG	505 184,53	\$
CPG Parcs et terrains de jeu	149 651,16	\$

#080-0616

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CEDRIC BRIGGS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JULIAN TUER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

QUE les comptes du mois mai 2016 soit approuvés et que les paiements du 6 juin 2016 au montant de 276 575,96\$ soient émis.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

LA SÉANCE EST LEVÉE PAR LE CONSEILLER JACQUES DROLET À 20H55.

Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU LUNDI LE 4 JUILLET 2016 À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

PDC/js

Faits saillants

Période de questions

Susan Dery

QUESTIONS : Quand est-ce que le chemin Bailey recevra du nouveau gravier ? La municipalité dit que ça sera fait et puis ensuite ce n'est plus certain.

RÉPONSE : Il y a plusieurs choses à prendre en considération. Nous devons calculer le gravier qui reste de disponible. Il reste encore des endroits à faire. Ce qui ne sera pas fait cette année, sera fait dans les prochaines. Les chemins seront retravaillés pendant plusieurs années.

Colette Vézina

QUESTIONS : Combien de résidents de Bolton-Ouest n'ont pas de service internet haute-vitesse ?

RÉPONSE : Nous n'avons pas les données, mais le comité pourrait faire un état de la situation.

SUGGESTION POUR LA FÊTE DES VOISINS : Il pourrait y avoir une affiche (par exemple sur un panneau en bois) ou les artistes performeraient.

Richard Dubois

QUESTIONS : Les gens qui ont déjà un bac, devront-ils aussi payer pour un nouveau ?

RÉPONSE : Tous les résidents auront un nouveau bac pour des raisons d'uniformité et de solidité pour la collecte.

QUESTIONS : Est-ce que nous aurons une taxe spéciale sur plusieurs années pour le bac de recyclage ?

RÉPONSE : Oui, c'est ce qui est prévu.

Bernard Côté

QUESTIONS : Pourriez-vous expliquer la résolution concernant la destruction des archives ?

RÉPONSE : Il y a différents types d'archives. Nous devons garder certains documents pendant plusieurs années avant la destruction de ceux-ci selon la loi.

Faits saillants

Période de questions

Dale Davignon

QUESTIONS : L'Île-du-Prince-Édouard à améliorer le niveau de recyclage en arrêtant de collecter les sacs de déchets lorsqu'ils contiennent du recyclage. Ça n'a rien couté. Cela pourrait-il être considéré ?

RÉPONSE : Cela suppose que le contracteur inspecte chaque sac. Ce serait difficile à appliquer.

Colette Vézina

COMMENTAIRES : Selon la distance de ta maison, le terrain, ce n'est pas simple de gérer le bac. C'est forçant physiquement. C'est laid un bac bleu à quelques mètres du chemin.

Richard Dubois

QUESTIONS : Le camion de l'entrepreneur n'est pas efficace chez moi. Il me semble mal équipé. Pensons-nous changer d'entrepreneur ou mettre plus de conditions ?

RÉPONSE : L'entrepreneur en a mais ne les utilise peut-être pas ici à cause des sacs bleus.

Paul Davignon

QUESTIONS : Est-ce possible d'intégrer des accotements lorsque la réfection du chemin Glen sera effectuée par le MTQ ?

RÉPONSE : La réflexion du conseil est à l'effet que certaines portions du chemin Glen sont déjà assez dangereuses pour les voitures, pour ne pas ajouter une allée pour les vélos. C'est surtout une question de sécurité.

PDC/js

Liste des dépenses de mai 2016 / List of expenses for May 2016

Bolton Ouest

<i>#</i>	<i>Nom/Name</i>	<i>Montant/Amount</i>
1	Infotech	2 506,46 \$
6	Bell Canada	228,64 \$
15	Excavations R.P. Hume Inc.	16 697,96 \$
17	Hydro-Quebec	694,29 \$
20	Allard & Allard Construction Inc.	1 193,67 \$
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	9 749,00 \$
51	Receveur général du Canada	2 101,99 \$
57	CSST	359,29 \$
		65,00 \$
60	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	776,08 \$
		776,08 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	2 159,25 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	224,20 \$
82	CLAUDE MIGUÉ	1 069,27 \$
120	MASTERCARD	383,19 \$
126	BROMONT TERRASSE INC.	3 222,18 \$
128	iTeract Inc.	91,92 \$
131	DUOTEL INC.	83,36 \$
137	BROME GRAPHIX	29,01 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
177	THE RECORD	352,65 \$
181	Les Pompages West Brome	206,96 \$
206	Revenu Québec	4 279,97 \$
		100,00 \$
		4 809,61 \$
		4 342,60 \$
207	Bell Mobilité Inc.	17,70 \$
		58,50 \$
209	Médias Transcontinental SENC	307,62 \$
224	MALEM	390,92 \$
228	BROME COUNTY HISTORICAL SOCIETY	164,75 \$
235	Drolet, Jacques	196,00 \$
237	Croix-Rouge canadienne	5 150,00 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	701,99 \$
250	Xerox Canada Ltée	564,09 \$
277	Central Maine & Québec Railway	831,00 \$

285	Neopost Canada Ltée	44,67 \$
309	Jacqueline Samson	65,58 \$
354	Rainville Gaz Propane	41,98 \$
355	Solange Paquette	28,00 \$
361	Louis Désourdy	242,00 \$
362	Mega-Tech	4 702,97 \$
363	Entreprises Philippe Berthelette	5 380,83 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 788,56 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 529,95 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 719,26 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
610LAVG	LAVOIE GUILLAUME	1 200,46 \$
610FERM	FERLAND MICHAEL	377,85 \$
	Banque	30,00 \$
Total		95 720,64 \$

Liste des paiements émis au 6 juin 2016

List of payments issued June 6, 2016

#	Nom/Name	Montant/Amount
6	Bell Canada	233,26 \$
15	Excavations R.P. Hume Inc.	15 304,63 \$
21	Paradis, Lemieux, Francis, avocats	2 854,14 \$
39	Dominic Boisvert	1 131,52 \$
51	Receveur général du Canada	1 655,13 \$
52	Ministère des finances du québec	100 823,00 \$
57	CSST	944,39 \$
61	MRC BROME-MISSISQUOI	55 743,80 \$
67	Ville de Lac Brome	26 238,00 \$
68	Construction DJL	21 019,91 \$
		17 753,58 \$
72	ROCH VALLIERES inc.	563,38 \$
108	QUILLIAMS ELECTRIC	140,04 \$
120	MASTERCARD	509,19 \$
121	Financière Banque Nationale Inc	3 132,70 \$
128	iTeract Inc.	86,23 \$
157	ALARMEX inc.	166,95 \$
158	Barry Dwyer	233,91 \$
161	RONA LÉVESQUE	6,68 \$
176	Les Entreprises Raymond Cherrier	10 358,73 \$
177	THE RECORD	238,42 \$
206	Revenu Québec	3 798,59 \$
207	Bell Mobilité Inc.	74,06 \$
209	Médias Transcontinental SENC	344,54 \$
239	Groupe Financier AGA Inc. in trust	701,99 \$
241	Philippe De Courval	6,90 \$
250	Xerox Canada Ltée	474,09 \$
265	STECOR Inc.	135,67 \$
285	Neopost Canada Ltée	2 874,38 \$
325	Guarana	390,92 \$
355	Solange Paquette	140,00 \$
364	Union des Municipalités du Québec	132,22 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 844,81 \$

130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 117,69 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 428,70 \$
130 DECP	DE COURVAL PHILIPPE	1 719,26 \$
130SAMJ	SAMSON JACQUELINE	1 100,05 \$
320RALB	BIRD RALPH	1 124,50 \$
	Banque	30,00 \$
Total		276 575,96 \$